

VU.CHARTOTHÈQUE

L'Artothèque VU.CH s'inscrit dans le programme VU.CH qui soutient et diffuse l'art dans les quelque 120 bâtiments du CHUV, de Lausanne à Prangins, en passant par Prilly ou Yverdon-les-Bains. Ce programme fédère ainsi ce qui existe en matière de pratiques artistiques à l'hôpital.

CHUV 52326

ESPACE CERY*

Route de Cery 12 – 1008 Prilly

Horaires d'ouverture:
mardi de 10h à 12h et mercredi de 14h à 16h
ou sur rendez-vous

artotheque@chuv.ch
ateliers-rehab.ch/artotheque-vu-ch



*Galerie d'exposition sur le site de Cery dont la programmation annuelle est faite en collaboration avec les Activités culturelles du CHUV, vu.chuv.ch

VU.CHUV.CH

Les Ateliers
de réhabilitation



VU.CHARTOTHÈQUE

L'ART CHEZ SOI



CHUV

L'ARTOTHÈQUE VU.CH, C'EST QUOI ?

L'Artothèque VU.CH est le fruit d'une collaboration entre Les Ateliers de réhabilitation du Service de psychiatrie communautaire du Département de psychiatrie et les Activités culturelles du CHUV. Son concept innovant offre à toutes et tous la possibilité d'emprunter des œuvres d'art uniques pour une durée de 3 mois.

Première artothèque de l'État de Vaud, ce modèle participe à l'enrichissement culturel du canton en permettant de:

RENDRE L'ART ACCESSIBLE À TOUT UN CHACUN

VALORISER ET RENDRE VISIBLE LA PRODUCTION DE L'ATELIER CÉSURE*

FAVORISER UNE RENCONTRE PRIVILÉGIÉE ET DIRECTE ENTRE L'ŒUVRE, L'ARTISTE ET LE PUBLIC

L'Artothèque VU.CH est gérée par une médiatrice culturelle qui en assure le fonctionnement en collaboration avec des bénéficiaires des Ateliers de réhabilitation.

* L'atelier Césure est un espace de création artistique qui englobe des activités artisanales et créatrices (arts plastiques, céramique, création textile, création avec matériaux recyclés). Ces domaines, destinés à promouvoir l'activité artistique, permettent aux bénéficiaires des Ateliers de réhabilitation de développer une pratique artistique personnelle.

ateliers-rehab.ch/prestations/cesure

D'OÙ PROVIENT LA COLLECTION D'ŒUVRES ?

La collection de l'Artothèque VU.CH se constitue d'œuvres originales (huile, aquarelle, acrylique, techniques mixtes, stylo, collages, etc.) qui ont été créées par les bénéficiaires de l'atelier Césure durant ces 20 dernières années.

Les œuvres sont prêtées par les bénéficiaires ou leurs familles, qui sont ainsi partie prenante du projet et le suivent avec intérêt et implication.

COMMENT EMPRUNTER DES ŒUVRES ?

Pour acquérir une ou plusieurs œuvres pour une durée de 3 mois, l'emprunteur-euse doit dans un premier temps s'abonner à l'Artothèque VU.CH en souscrivant à l'une des trois cotisations annuelles:

**CHF 50.-
1 À 3 ŒUVRES**

**CHF 100.-
1 À 6 ŒUVRES**

**CHF 150.-
COTISATION DE SOUTIEN
1 À 6 ŒUVRES**

L'abonné-e peut ensuite se rendre sur place pour consulter les œuvres disponibles et ainsi faire son choix ou solliciter des propositions en fonction de ses besoins et souhaits.

Lors de la remise des œuvres, une convention d'emprunt est signée entre l'Artothèque VU.CH et l'abonné-e, qui s'engage à titre personnel à conserver les œuvres empruntées durant la durée de prêt accordée.

Toutes les indications concernant les modalités d'inscription, les conditions, les précautions d'usage, les droits d'auteur, etc. sont disponibles en ligne sous: ateliers-rehab.ch/artotheque-vu-ch